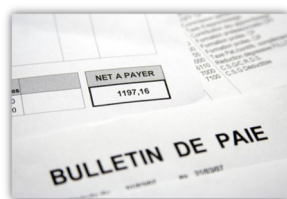


Salaire brut en ETP à temps complet dans le secteur privé et les entreprises publiques En 2015, la Mayenne se classe au 65^e rang français



Les salaires en Mayenne ont la réputation d'être faibles. Les plus avertis soulignent que les salaires des cadres font exception. Qu'en est-il réellement ? Il est extrêmement difficile de répondre à cette question pour trois raisons :

- 1) La source à notre disposition – les déclarations annuelles de données sociales (DADS) – n'est pas exhaustive. Elle inclut les salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés. Elle exclut les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
- 2) Un souci de simplification pour être plus lisible incite à recourir à des moyennes, lesquelles ont pour défaut, en l'occurrence, d'être influencées par la structure des emplois, selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, ou encore le secteur d'activité. Ainsi, un taux élevé d'ouvriers, si ceux-ci sont moins bien rémunérés que les autres salariés, occasionnera un salaire moyen pour l'ensemble des salariés plus faible.
- 3) Le salaire brut annuel moyen est à mettre en perspective avec le coût de la vie dans un territoire, voire avec la qualité de la vie. Quand elles existent, de telles études reposent sur des bases bien souvent insuffisamment rigoureuses pour servir de référence. À l'initiative généralement de médias, elles bénéficient pourtant d'une large audience.

L'Insee exploite les données sur les salaires à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les données de 2015 sont disponibles sur le site Internet de l'Insee ⁽¹⁾. Dans son approche des salaires, l'Insee distingue les salariés à temps complet ⁽²⁾ et les salariés à temps non complet. Nous retiendrons ici, pour faciliter les comparaisons, les salariés à temps complet et dans une approche par équivalent temps plein (ETP) ⁽³⁾. Le salaire par ETP correspond au salaire que l'employeur aurait offert au salarié s'il avait travaillé à temps plein toute l'année.

En 2015, pour la Mayenne, la base DADS utilisée par l'Insee correspond à 60 622 ETP pour les salariés à temps complet. Il est difficile de mesurer sa représentativité par rapport à l'ensemble des salariés mayennais. Pour mémoire, on peut seulement rappeler que le recensement de population établit le nombre total d'emplois salariés en Mayenne à 106 697 pour 2015, dont 88 125 à temps complet.

En moyenne, un salarié mayennais à temps complet a perçu un salaire brut annuel par ETP de 30 883 euros en 2015, soit une augmentation de 0,6 % sur un an. Toujours en moyenne, les salariés de la France entière (y compris DOM) gagnent plus que les salariés mayennais (+ 6 049 euros par ETP) ; les salariés ligériens sont également mieux rémunérés (+ 1 459 euros par ETP). La Mayenne se classe au 65^e rang français.

(1) – « Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2015 – Tableaux régionaux et/ou départementaux », *Insee Résultats*, coll. « Société », du 8 août 2018 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3578362?sommaire=3578367> (consulté le 22 août 2018). Lire également « Mayenne : salaire net horaire moyen en 2015. 79^e rang par département avec 12,3 euros », in *La Lettre du CÉAS* n° 348 de mars 2018 (pages 16 et 17).

(2) – L'exploitation exclut les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

(3) – Définition de l'Insee : « Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de : 10 000 euros / (0,5 [6 mois de travail sur une année de 12 mois] x 0,8 [temps partiel à 80 %]) = 25 000 euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte, au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple précédent) ».

Augmentation de 0,6 % des salaires bruts entre 2014 et 2015

Entre 2014 et 2015 (tableau 1), en Mayenne, les salaires bruts annuels en équivalent temps plein (ETP) ont augmenté de 0,6 %. L'augmentation était de + 1,9 % entre 2013 et 2014.

Toujours entre 2014 et 2015, l'augmentation est plus forte pour les femmes : 1,1 %, inférieure à celle de la région (+ 1,3 %) et de la France entière (+ 1,5 %). Pour les hommes également (+ 0,4 %), l'augmentation est plus faible en Mayenne que pour la région (+ 1,0 %) ou la France entière (+ 1,4 %). Dans la région, l'augmentation est de 1,1 % pour l'ensemble des

salariés. Elle est de + 1,4 % pour l'ensemble des salariés français.

Les évolutions les plus importantes du salaire brut annuel en ETP s'observent dans les départements du Val-de-Marne (+ 2,3 %), de la Haute-Vienne (+ 2,0 %), les Hauts-de-Seine et Paris (+ 1,9 %), l'Aude, le Gard et l'Yonne (+ 1,8 %)...

A contrario, les évolutions les plus faibles concernent l'Ariège (+ 0,3 %), la

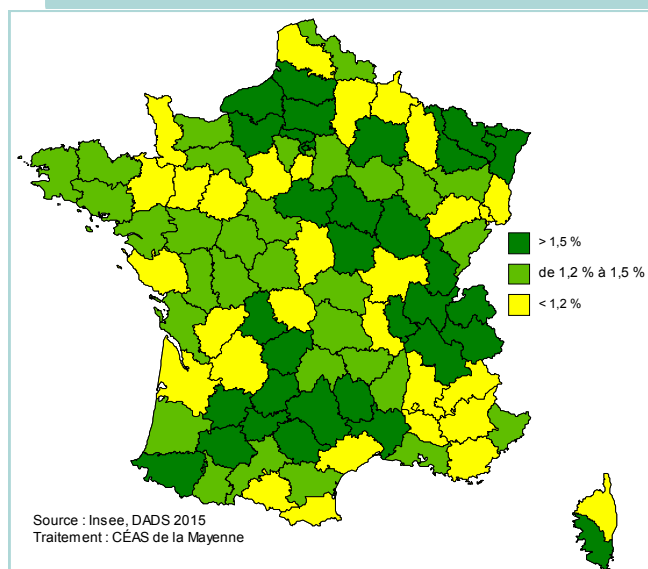
Tableau 1 – Variation du salaire brut annuel moyen par ETP par sexe 2014/2015

	Mayenne	Pays	France
Femmes	+ 1,1 %	+ 1,3 %	+ 1,5 %
Hommes	+ 0,4 %	+ 1,0 %	+ 1,4 %
Ensemble	+ 0,6 %	+ 1,1 %	+ 1,4 %

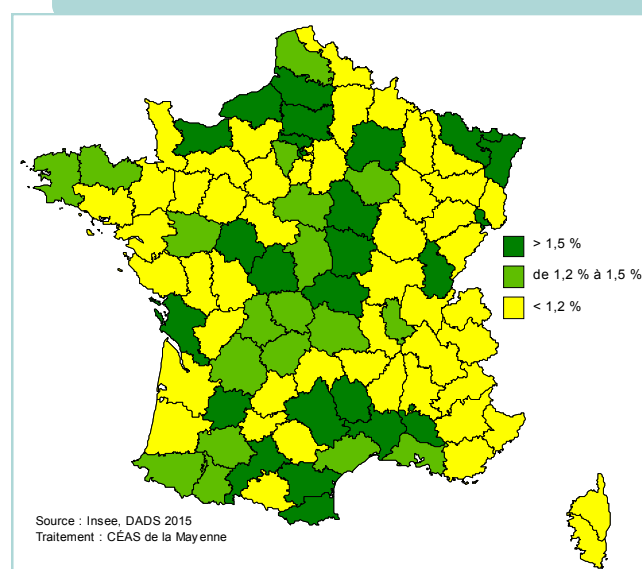
Source : Insee, DADS 2015

Meuse (+ 0,4 %), la Gironde (+ 0,5 %), la Mayenne, les Hautes-Alpes, la Haute-Corse et les Ardennes (+ 0,6 %)...

Carte 1 – Évolution départementale du salaire féminin brut annuel en ETP (2014/2015)



Carte 2 – Évolution départementale du salaire masculin brut annuel en ETP (2014/2015)



30 883 euros : 6 049 d'écart avec la France et 1 459 avec la région

En moyenne, le salaire brut annuel d'un salarié mayennais à temps complet (par ETP) est de 30 883 euros en 2015 (tableau 2). Ce salaire est inférieur au salaire d'un Ligérien (- 1 459 euros) et au salaire d'un Français (- 6 049 euros).

Avec ce salaire moyen en 2015, la Mayenne se classe au 65^e rang français (y compris DOM). Aux premières places, on trouve les départements de la région parisienne : Hauts-de-Seine (59 031 euros) ; Paris (50 748 euros) ; Yvelines (44 525 euros) ; Seine-Saint-Denis (43 010 euros) ; Val-de-Marne (41 076 euros)...

À l'autre extrémité de ce classement, on trouve la Lozère (27 788 euros) ; la Creuse (28 227 euros) ; le Cantal (28 246 euros) ; le Gers (28 942 euros) ; la Dordogne (29 014

Tableau 2 – Salaire brut annuel moyen en 2015, en euros, par ETP (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays	France
Femmes	27 490	28 636	32 978
Hommes	32 690	34 339	39 257
Ensemble	30 883	32 342	36 932

Source : Insee, DADS 2015

euros) ; l'Aude (29 135 euros) ; la Haute-Loire (29 155 euros)...

Salaires favorables pour les cadres et professions intellectuelles supérieures

La situation mayennaise peut s'expliquer par une forte proportion d'ouvriers et d'employés : 73,0 %, contre 66,3 % dans les Pays de la Loire et 60,6 % en France (tableau 3).

Les salaires bruts moyens des Mayennais travaillant à temps complet en 2015 sont défavorables pour toutes les catégories socioprofessionnelles (tableau 4), sauf pour celle des employés et surtout pour celle des cadres et professions intellectuelles supérieures ⁽⁴⁾, et par rapport aux Pays de la Loire. Pour cette catégorie, la Mayenne se classe au 25^e rang des départements ayant des salaires bruts moyens par ETP les plus élevés.

Tableau 3 – Répartition des salariés à temps complet (ETP) selon la catégorie socioprofessionnelle (2015)

	Mayenne	Pays	France
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,2 %	13,1 %	18,7 %
Professions intermédiaires	17,8 %	20,7 %	20,7 %
Employés	21,9 %	24,7 %	27,7 %
Ouvriers qualifiés	38,6 %	31,7 %	24,2 %
Ouvriers non qualifiés	12,5 %	9,9 %	8,7 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Insee, DADS 2015

Pour les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures, on retrouve aux premières places les départements suivants : Paris (81 168 euros) ; Hauts-de-Seine (81 006 euros) ; Seine-Saint-Denis (74 744 euros) ; Yve-

Tableau 4 – Écart du salaire brut annuel moyen en 2015, en euros, par ETP (postes à temps complet) selon la catégorie socioprofessionnelle, entre la Mayenne, les Pays de la Loire et la France entière

	Salaire brut annuel	Écart	
		Mayenne	Pays de la Loire
Cadres et professions	61 990	- 2 956	+ 6 314
Professions intermédiaires	34 177	+ 420	+ 2 660
Employés	25 869	- 132	+ 926
Ouvriers qualifiés	27 282	+ 504	+ 1 672
Ouvriers non qualifiés	23 120	+ 206	+ 945
Ensemble	30 883	+ 1 459	+ 6 049

Source : Insee, DADS 2015

lines (73 126 euros) ; Essonne (71 990 euros) ; Val-de-Marne (70 829 euros), Val-d'Oise (69 497 euros).

Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (3 286 ETP à temps complet en Mayenne) se distinguent par un salaire brut annuel moyen de 65 171 euros par ETP en 2015, supérieur de 1 755 euros au salaire ligérien, cependant inférieur de 8 261 euros au salaire français. En Mayenne, cette catégorie est la plus importante en nombre parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (58,8 %).

Viennent ensuite les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises : ils représentent 34,8 % de l'ensemble (2 943 ETP) avec un salaire brut annuel moyen de 58 825 euros

Tableau 5 – Salaire brut annuel moyen en 2015, en euros par ETP, par catégorie socioprofessionnelle (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
Femmes	50 471	50 024	58 900
Hommes	66 780	62 528	72 889
Ensemble	61 990	59 034	68 304
Professions intermédiaires			
Femmes	30 850	31 478	33 729
Hommes	36 047	36 385	38 928
Ensemble	34 177	34 597	36 837
Employés			
Femmes	24 983	24 967	26 065
Hommes	28 168	27 406	28 141
Ensemble	25 869	25 737	26 795
Ouvriers qualifiés			
Femmes	24 054	24 604	26 076
Hommes	27 841	28 221	29 247
Ensemble	27 282	27 786	28 954
Ouvriers non qualifiés			
Femmes	21 542	21 515	22 186
Hommes	23 901	24 177	24 780
Ensemble	23 120	23 326	24 065
Toutes catégories			
Femmes	27 490	28 636	32 978
Hommes	32 690	34 339	39 257
Ensemble	30 883	32 342	36 932

Source : Insee, DADS 2015

(4) – Depuis 2012, les chefs d'entreprise salariés sont ajoutés à cette sous-catégorie.

par ETP à temps complet, supérieur de 3 549 euros au salaire moyen ligérien et inférieur de 4 803 euros au salaire français.

Dans la catégorie des professions intermédiaires, seuls les contremaîtres et agents de maîtrise (1 621 ETP) et employés civils et agents de service de la Fonction publique (1 406 ETP) bénéficient en Mayenne d'un salaire brut annuel moyen par ETP supérieur à celui

des Pays de la Loire (respectivement + 79 euros et + 50 euros).

Dans la catégorie des employés, les agents de surveillance (160 ETP) sont les seuls à bénéficier, en Mayenne, en 2015, d'un salaire brut annuel moyen par ETP supérieur à celui des Pays de la Loire (+ 10 578 euros) et à la France (+ 8 794 euros).

Concernant la catégorie des ouvriers qualifiés, seuls les chauffeurs (4 208

ETP) ont un salaire brut moyen par ETP supérieur à celui des Ligériens (+ 812 euros par ETP) et à celui des Français (+ 311 euros par ETP).

Enfin, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés, les ouvriers non qualifiés de type artisanal (1 335 ETP) ont un salaire brut moyen par ETP supérieur aux mêmes ouvriers dans les Pays de la Loire (+ 174 euros) et inférieur à ceux de la France (– 817 euros).

De forts écarts femmes / hommes en Mayenne : de – 2 359 euros à – 16 309 euros

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, que ce soit pour la France entière, la région des Pays de la Loire ou la Mayenne, le salaire brut moyen par ETP est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (tableau 6)⁽⁵⁾.

En 2015, le salaire brut annuel moyen enregistré un écart de 5 200 euros par ETP entre les femmes et les hommes en Mayenne (5 417 euros en 2014, 5 494 euros en 2013 et 5 596 en 2012), alors que cet écart est de 5 703 euros dans les Pays de la Loire (5 734 en 2014, 5 729 en 2013 et 6 086 euros en 2012) et de 6 279 euros pour la France entière (6 220 en 2014, 6 265 en 2013 et 6 578 euros en 2012). L'écart s'est légèrement resserré sur un an à tous les niveaux géographiques.

Toujours en 2015 et dans le département, l'écart femmes / hommes oscille de 2 359 euros pour les ouvriers non qualifiés à 16 309 euros pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (de 2 246 euros à 16 093 euros en 2014).

En Mayenne, l'écart femmes / hommes est particulièrement fort pour les cadres et professions intellectuelles supé-

Tableau 6 – Écarts femmes / hommes par catégorie socioprofessionnelle en salaire brut annuel moyen en 2015 (en euros, par ETP à temps complet)

	Mayenne	Pays	France
Cadres et professions intellectuelles supérieures	– 16 309	– 12 504	– 13 989
Professions intermédiaires	– 5 197	– 4 907	– 5 199
Employés	– 3 185	– 2 439	– 2 076
Ouvriers qualifiés	– 3 787	– 3 617	– 3 171
Ouvriers non qualifiés	– 2 359	– 2 662	– 2 594
Ensemble	– 5 200	– 5 703	– 6 276

Source : Insee, DADS 2015

rieures (16 309 euros par ETP). Il était de 16 093 en 2014.

Les cadres hommes en Mayenne sont mieux rémunérés que dans les quatre autres départements ligériens : salaire brut moyen supérieur à 66 000 euros pour la Mayenne et oscillant entre 61 226 euros (Loire-Atlantique) et 64 704 euros (Sarthe) dans les autres départements.

Le fait qu'en Mayenne les cadres hommes, en ETP à temps complet, soient 2,5 fois plus nombreux que les cadres femmes explique que les cadres

mayennais, dans leur ensemble, sont mieux rémunérés que les cadres ligériens. En Mayenne, sur la base des ETP à temps complet, les femmes cadres sont majoritairement des cadres administratives et commerciales d'entreprises (1 131 sur 1 642, soit 68,8 %). L'écart des salaires femmes / hommes est ici de 21 385 euros par ETP (51 144 euros par ETP pour les femmes et 72 529 euros par ETP pour les hommes).

(5) – Lire également : « Famille, entreprises et écart de salaire entre sexes en France », Insee, *Document de travail* n° F1805 du 30 juillet 2018.

Tableau 7 – Part des femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle en 2015 (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29,4 %	27,9 %	32,8 %
Professions intermédiaires	36,0 %	36,4 %	40,2 %
Employés	72,2 %	68,4 %	64,8 %
Ouvriers qualifiés	14,8 %	12,0 %	9,3 %
Ouvriers non qualifiés	33,1 %	32,0 %	27,6 %
Ensemble	34,8 %	35,0 %	37,0 %

Source : Insee, DADS 2015

Au niveau des employés et ouvriers, on observe une forte part de femmes en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire ou à la France entière. Les femmes relevant des cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement plus nombreuses que dans les Pays de la Loire, mais moins nombreuses qu'en France entière.

Mayenne : salaire net horaire moyen en 2015 79^e rang par département avec 12,3 euros

Par ailleurs, chaque année, l'Insee met en ligne les données relatives au salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et l'âge en 2015 ⁽⁶⁾. Ces données sont disponibles, au format Excel, par région, département, communauté d'agglomération ou de communes, arrondissement, zone d'emploi, aire urbaine, unité urbaine et commune ⁽⁷⁾.

Ces statistiques sont établies à partir des informations recueillies auprès des entreprises du secteur privé et des entreprises publiques localisées en France.

Les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles portent sur le poste principal occupé par le salarié dans l'année, hors agriculture et catégorie socioprofessionnelle non définie.

Les personnes dont l'âge n'est pas renseigné et les mineurs sont également exclus du champ statistique.

L'Insee précise qu'à partir de 2013, l'intégration du montant des cotisations

patronales aux complémentaires santé obligatoires, due au changement législatif, entraîne une forte évolution du salaire net.

De plus, les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise sont désormais intégrés dans la base. De ce fait, à partir de 2013, les données ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes.

Les données ainsi obtenues sont le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariés calculé sur tous les

postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congés, périodes de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

**

Dans les départements métropolitains, le salaire net horaire moyen en 2015 oscille entre 11,4 euros pour la Lozère et 22,6 euros pour Paris. La Mayenne,

Tableau 7 – Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle (2015)

	Mayenne		Pays de la Loire	France métropolitaine
	Salaire	Rang		
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés	23,2 €	56 ^e	23,3 €	26,1 €
Professions intermédiaires	13,6 €	88 ^e	13,9 €	14,7 €
Employés	10,3 €	43 ^e	10,4 €	10,7 €
Ouvriers	10,6 €	81 ^e	10,9 €	11,2 €
Ensemble	12,3 €	79^e	13,1 €	14,6 €

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

(6) – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266> (consulté le 28 mars 2018).

(7) – Les données ne sont pas diffusées pour les zones de moins de 2 000 habitants.

avec un salaire net horaire moyen de 12,3 euros, se classe au 79^e rang par département.

Dans la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle, l'Insee ne retient que quatre catégories : 1) cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés ; 2) professions intermédiaires ; 3) employés ; 4) ouvriers.

Ainsi, en Mayenne, le salaire net horaire moyen, en 2015, des cadres, professions intellectuelles et chefs d'entreprise salariés est de 23,2 euros, très légèrement inférieur à celui des Pays de la Loire (23,3 euros), mais bien inférieur à celui de la France métropolitaine (26,1 euros). Toujours pour le département, la différence de salaire pour cette catégorie est de 5,20 euros entre femmes et hommes.

Concernant les professions intermédiaires, le salaire est de 13,6 euros en Mayenne, quand il est de 13,9 euros dans les Pays de la Loire et de 14,7 euros en France métropolitaine. La différence femmes-hommes est ici de 1,80 euros en Mayenne.

Pour les employés et ouvriers, le salaire net horaire moyen dans chaque catégorie est également inférieur en Mayenne par rapport à la région et à la France métropolitaine. En Mayenne, pour ces catégories, la différence femmes-hommes est de 1 euro pour les employés et 1,20 euros pour les ouvriers.

**

Dans la répartition selon l'âge, l'Insee retient trois grandes tranches : les 18 à 25 ans ; les 26 à 50 ans et les 50 ans ou plus.

En Mayenne, en 2015, le salaire net horaire moyen est de 9,3 euros pour les 18 à 25 ans, quand il est de 12,2 euros pour les 26 à 50 ans et de 14,0 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour les Pays de la Loire, le salaire net horaire moyen par tranche d'âge est supérieur à celui des Mayennais : 9,4 euros pour les 18 à 25 ans ; 13,0 euros pour les 26 à 50 ans et 15,1 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour la France métropolitaine, le constat est le même : 9,7 euros pour les 18 à 25 ans ; 14,4 euros pour les 26

Tableau 2 – Salaire net horaire moyen en 2015 par communauté d'agglomération ou de communes (Mayenne)

	Salaire net horaire moyenne	Écart femmes/hommes
Laval Agglomération	13,2 €	- 2,6 €
Mayenne Communauté	12,2 €	- 1,8 €
Pays de Château-Gontier	12,1 €	- 1,8 €
Pays de Loiron	11,9 €	- 1,9 €
Pays de Meslay-Grez	11,8 €	- 1,4 €
Coëvrons	11,8 €	- 1,6 €
Mont des Avaloirs	11,5 €	- 1,2 €
Pays de l'Ernée	11,5 €	- 1,4 €
Pays de Craon	11,5 €	- 1,7 €
Bocage Mayennais	11,1 €	- 1,6 €

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

à 50 ans et 17,3 euros pour les 50 ans ou plus.

**

La diffusion des données par niveau géographique permet, en Mayenne, de disposer de celles-ci pour chaque communauté d'agglomération ou de communes.

Ainsi, en 2015, le salaire net horaire moyen oscille entre 11,1 euros dans le Bocage Mayennais à 13,2 euros à Laval Agglomération.

Si les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés mayennais ont un salaire net horaire moyen de 23,2 euros, ce salaire est supérieur ou égal dans trois communautés d'agglomération ou de communes mayennaises : Laval Agglomération (23,9 euros), Mayenne Communauté (23,3 euros) et le Pays de Meslay-Grez (23,2 euros).

Pour les professions intermédiaires mayennaises, le salaire est de 13,6 euros. Il est supérieur dans cinq regroupements de communes : Laval Agglomération (13,8 euros) ; Coëvrons, Mayenne Communauté, Mont des Avaloirs et Pays de Loiron (13,7 euros).

Pour les employés, seuls trois regroupements ont un salaire net horaire moyen supérieur ou égal à celui du département (10,3 euros) : Laval Agglomération (10,7 euros), Pays de Loiron (10,4 euros) et Pays de Château-Gontier (10,3 euros).

Quant aux ouvriers, six communautés d'agglomération ou de communes mayennaises ont un salaire net horaire moyen supérieur ou égal à celui du département (10,6 euros) : Coëvrons (11,0 euros), Mayenne Communauté (10,8 euros), Mont des Avaloirs et Pays de Loiron (10,7 euros), Pays de Meslay-Grez et Pays de Craon (10,6 euros).

Si on regarde maintenant l'écart entre le salaire net horaire moyen des femmes et des hommes, par communauté d'agglomération ou de communes, on observe que les écarts les plus importants sont à Laval Agglomération (2,60 euros), dans le Pays de Loiron (1,90 euros), dans le Pays de Château-Gontier et Mayenne Communauté (1,80 euros).

**

Le fichier Excel fournit également ces données pour 28 communes mayennaises dont la population est égale ou supérieure à 2 000 habitants.

Parmi ces 28 communes, le salaire net horaire moyen oscille entre 10,9 euros pour la commune de Gorron et 14,9 euros pour celle de Changé.

Les écarts femmes/hommes les plus importants sont enregistrés dans les communes de Bonchamp-lès-Laval (3,50 euros), Changé (3,20 euros), L'Huisserie (3,10 euros), Saint-Berthevin (2,80 euros).

A contrario, la commune de Villaines-la-Juhel (0,20 euro) enregistre le plus faible écart.

- Alors que la Mayenne compte 106 697 emplois salariés (Insee, 2015), les statistiques sur les salaires, extraites des déclarations annuelles de données sociales (DADS), concernent 60 622 ETP à temps complet pour 2015, hors agents du secteur public, salariés du secteur agricole, personnels des particuliers employeurs, apprentis, stagiaires, agriculteurs salariés, postes annexes et salariés ayant un nombre d'heures rémunérées nul. Par contre, sont dorénavant intégrés les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.
- Entre 2014 et 2015, le salaire brut annuel moyen par ETP à temps complet a augmenté de 0,6 % en Mayenne, ce qui est inférieur à l'augmentation dans les Pays de la Loire (1,1 %) et celle de la France entière (1,4 %). L'augmentation du salaire brut annuel moyen féminin mayennais (+ 1,1 %) est inférieure à celle des Pays de la Loire (+ 1,3 %), et à celle de la France entière (+ 1,4 %).
- Avec ce salaire moyen par ETP à temps complet, la Mayenne se classe au 65^e rang français en 2015. Les salaires apparaissent faibles dans le département, mais la moyenne, en fait, est soumise à un double effet de structure : d'une part du fait de la répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (73 % d'employés / ouvriers, contre 66 % pour les Pays de la Loire et 61 % pour la France entière) ; d'autre part du fait de la forte féminisation de l'emploi et de la moindre rémunération des femmes.
- Au final, l'écart des salaires en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire est peu élevé : + 1 459 euros de salaire brut annuel. L'écart est de + 206 euros pour les ouvriers non qualifiés, mais il est négatif pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (– 2 956 euros).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures font donc exception, plus précisément concernant les hommes. La rémunération de ceux-ci, en Mayenne, est supérieure à celle de la même catégorie dans chacun des quatre autres départements ligériens.
- À catégorie socioprofessionnelle égale, on constate un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et toujours au désavantage des femmes. Cette situation se retrouve tant en Mayenne que dans les Pays de la Loire ou pour la France entière. Dans le département, l'écart femmes / hommes est particulièrement élevé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (16 309 euros).
- Des données sont disponibles selon la commune, la communauté de communes ou d'agglomération, l'arrondissement de résidence des salariés pour 2015. En moyenne, les salaires sont plus élevés pour les salariés qui résident dans les territoires avec une ville pôle, tels Laval-Agglomération, le Pays de Mayenne ou le Pays de Château-Gontier.
- La relative faiblesse des salaires en Mayenne constitue-t-elle un frein en termes d'image et de développement économique ? Non, si on dépasse le seul chiffre du salaire brut annuel moyen pour l'ensemble des salariés et si on pousse l'analyse, notamment par catégorie socioprofessionnelle. Au-delà, il resterait à rigoureusement démontrer que le coût de la vie en Mayenne est moindre (cf. « reste à vivre »). En outre, on peut toujours mettre en avant la qualité de vie dans un département à dimension humaine... même si cela demeure relativement subjectif.